

**CONCOURS
PROFESSEUR
DES ÉCOLES
2022**

Évelyne Goupy

Arts plastiques

Écrit / admissibilité

DUNOD

Crédits photos

Matisse H., *La Danse*, 1910, © akg-images

Minkkinen A. R., *Fosters Pond*, 2000, © Arno Rafael Minkkinen, Courtesy de l'artiste et de la Galerie Camera Obscura (Paris)

Toulouse-Lautrec H. (de), *Jane Avril, Jardin de Paris*, 1893, © akg-images

Direction artistique : Nicolas Wiel
Concept de maquette intérieure : Domino

Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2021

11 rue Paul-Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-082964-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Le CRPE	1
Introduction	4

Partie 1 Cadrage de l'épreuve

1 Troisième épreuve écrite d'admissibilité : présentation et conseils généraux	9
1. Épreuve écrite d'application : ce que dit le texte de cadrage	9
2. Le domaine « Arts »	12
3. Focus sur la composante « arts plastiques »	14
4. Composition des commissions	16

Partie 2 Apports théoriques et institutionnels

Sous-partie 2.1. Connaissance du public scolaire	19
--	----

2 Le développement de l'enfant	20
1. Approche psychanalytique	20
2. Approche piagétienne	21
3. Approche wallonienne	24
4. Approche brunérienne	26
3 Le dessin enfantin	31
1. Un précurseur : Luquet	31
2. Rebonds et divergence(s)	34
4 Les incidences sur l'enseignement des arts plastiques	37
1. À l'école maternelle	37
2. À l'école élémentaire	40

Sous-partie 2.2. Approche du champ disciplinaire	43
5 Historique de la discipline	44
1. Premiers repères	45
2. Émergence du rôle éducatif du patrimoine et d'une discipline à enseigner	45
3. Nouvelle(s) donne(s)	48
4. Arts plastiques/arts visuels : pourquoi ces modifications lexicales successives ?	50
6 Grands repères artistiques	53
1. Indications générales	53
2. Repères utiles	54
7 Qu'apprend-on en arts plastiques ?	64
1. Vocabulaire spécifique	64
2. Enjeux	65
3. Formes d'expression convoquées	66
4. Constituants matériels, gestes et opérations plastiques	85
Sous-partie 2.3. Aborder l'enseignement des arts plastiques	89
8 Approche notionnelle et curriculum	90
1. Champ notionnel	90
2. Progression/progressivité	93
3. Cadre horaire	94
9 Contenus	95
1. Généralités	95
2. Agir, s'exprimer, comprendre à travers les arts du visuel en maternelle	96
3. Questions à aborder à l'école élémentaire	97
10 Première approche didactique	102
1. Enseigner des questions	102
2. Les objectifs	106
3. La proposition	108
4. La pratique réflexive	111
5. La question des références artistiques	115
6. L'évaluation sommative	119
7. La logique interne : le dispositif	126

Sous-partie 2.4. La place de l'éducation artistique et culturelle 128

11 Analyser des œuvres : comment ?	129
1. Ce que je vois, ce qui me parle	129
2. Problématiques plastiques	130
3. Mise en réseau	133
12 L'enseignement en histoire des arts	136
1. Avertissement	136
2. Cadrage de cet enseignement	136
3. Objectifs visés et compétences à développer	138
4. Liste des ressources	140
13 Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle	142
1. Dispositifs et partenariats	142
2. Progressivité des compétences engagées	144
3. Les personnes-ressources	146
14 Organiser une visite au musée	148
1. En classe, avant la visite : travail préparatoire	149
2. Mise au travail effective des élèves au sein du musée	150
3. En classe, après la visite : travail de réinvestissement	152

Partie 3 **Élaborer des scénarios pédagogiques**

15 Mise en situation professionnelle : élaborer une séance	155
1. La fiche de préparation : un outil de base	155
2. Entraînement : s'emparer des programmes	157
3. Partir d'un thème porteur	159
4. S'attacher à une technique	160
5. S'appuyer sur une œuvre	162
6. Adapter une piste à plusieurs cycles	165
16 De la séance à la séquence	167
1. Généralités	167
2. Exemple de mise en œuvre	169

Partie 4 Se préparer à l'épreuve

17	Fondements scientifiques et transposition didactique	188
	1. Passer de « savoirs savants » à des « savoirs enseignables »	188
	2. Mesurer l'importance de la problématisation	189
18	Démontrer son souci de conduire un enseignement pertinent : approfondissements	195
	3. Avertissement	195
	4. S'entraîner à élaborer des séquences : un incontournable	197
	5. Envisager un dispositif approprié : quelques compléments	201
	6. Croisements entre enseignements	213
	7. D'un cycle à l'autre : l'approche spiralaire	215
	8. Projet pédagogique/projet de l'élève	220
19	Se saisir du corpus d'œuvres au programme	224
	1. Stratégie d'ensemble	224
	2. En arts plastiques	224
	3. En histoire des arts	225
20	S'entraîner à la rédaction	233
	1. Méthodologie	233
	2. Points de vigilance	235
	3. Sujet « analyse-critique »	238
	4. Sujet « élaboration de séance(s) »	240
	Étude des sujets zéro	244
	1. Sujet zéro n° 1 : analyse-critique	244
	2. Sujet zéro n° 2 : élaboration de séance(s)	263

Partie 5 Annexes

1	Outils	283
2	Glossaire	286
3	Liste officielle des œuvres de référence	291

4	Corpus d'œuvres au programme du concours (session 2022)	297
5	Bibliographie	300
6	Sitographie	305
7	Index	309
	Œuvres analysées dans cet ouvrage	

Avertissement

Le concours CRPE sera réformé à compter de la session de 2022. À l'heure où nous publions cet ouvrage (2021), il ne nous est pas possible de baser cette première édition sur des rapports de jury pas plus que d'anticiper tous les changements à venir, c'est pourquoi nous vous invitons à vous tenir informé(s) de l'actualité ministérielle, notamment via le site education.gouv.fr.

Le CRPE

1 La formation des enseignants du premier degré

1.1 La formation initiale

a. Les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé)

Depuis la rentrée 2019, les concours se préparent dans le cadre des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé). Leur mission est d'assurer la formation initiale de tous les enseignants et personnels d'éducation, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

b. Le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)

Les Inspé organisent des formations de master MEEF à vocation professionnelle. Ces formations comportent des périodes de stages en établissement(s) et différents modules d'enseignements : des apports didactiques et institutionnels, une initiation à la recherche, une ouverture sur l'international, un volet apprentissage *par* et *au* numérique, des outils et méthodes pédagogiques innovants.

c. Une formation entièrement renouvelée depuis 2013

Le futur enseignant doit acquérir un haut niveau de qualification et un corpus de savoirs et de compétences indispensables à l'exercice du métier. La qualité de la formation s'appuie sur :

- un cadre national de la formation à destination des universités ;
- un cahier des charges de l'accréditation ;
- un référentiel national de compétences pour les enseignants ;
- des concours, en fin de cursus de master MEEF, spécialement dédiés aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation¹.

1. Pour en savoir plus sur la formation en Inspé, consulter les pages du site ministériel :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33962/les-inspe-pour-former-les-futurs-enseignants.html>.
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98901/de-licence-master-meef.html>.

1.2 Le recrutement

Pour être recruté par l'Éducation nationale et exercer la profession de professeur des écoles, il faut être admis au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE). Pour s'inscrire au CRPE, il faut au minimum être titulaire d'un Master.

1.3 La titularisation

La titularisation dans le corps enseignant se fait à l'issue d'une année de stage en responsabilité après le Master et l'obtention du concours. Elle ne peut intervenir qu'à la condition suivante : le stagiaire a obtenu un avis pédagogique favorable de l'employeur, représenté par le corps d'inspection et/ou les tuteurs qui ont effectué son suivi.

2 Le concours de recrutement

Le cadrage des épreuves et les modalités d'organisation du concours sont définis dans l'arrêté du 25 janvier 2021. Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Toute note globale égale ou inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

2.1 Les épreuves

Épreuve	Notation	Durée
ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVES ÉCRITES		
Épreuve écrite disciplinaire de français À partir d'un texte (400 à 600 mots) : <ul style="list-style-type: none"> • étude de la langue; • lexicque et compréhension lexicale; • réponse argumentée à une question portant sur le texte. 	20 points	3 heures
Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques Au moins trois exercices indépendants.	20 points	3 heures
Épreuve écrite d'application Choix d'un dossier parmi les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Arts; • Histoire-géographie-EMC; • Sciences et technologie. Chaque dossier comprend deux sujets distincts. Le jour de l'épreuve, le candidat choisit son domaine, après avoir consulté les sujets.	20 points (pour les Arts, chaque partie du dossier est notée sur 10)	3 heures

Épreuve	Notation	Durée
ADMISSION : ÉPREUVES ORALES		
Épreuve de leçon : français et mathématiques À partir d'un dossier : conception et animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune des matières. Partie 1 : Exposé suivi d'un entretien sur le français Partie 2 : Exposé suivi d'un entretien sur les mathématiques	20 points	1 heure (+ 2 heures de préparation) 30 minutes 30 minutes
Épreuve d'entretien Partie 1 : EPS Exposé suivi d'un entretien sur une (ou des) situation(s) d'apprentissage. Partie 2 : Motivation et système éducatif 1. Présentation du candidat suivi d'un échange. 2. Deux mises en situation professionnelle liées à l'enseignement et à la vie scolaire.	20 points 10 points 10 points	1 heure 05 30 minutes (30 minutes de préparation) 35 minutes

Les candidats inscrits au CRPE doivent passer **trois épreuves écrites d'admissibilité**, puis, en cas de succès, **deux épreuves orales d'admission** auxquelles ils peuvent ajouter une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère¹.

Pré-requis

Quatre pré-requis sont également exigés pour la titularisation :

- un brevet de natation de 50 m ;
- une attestation de formation aux premiers secours (PSC1) ;
- une certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES 2) ;
- une certification en Informatique et Internet (C2i2e).

REMARQUE

Ces deux derniers certificats ne sont plus nécessaires pour être titularisé mais doivent être obtenus dans les trois ans qui suivent l'obtention du concours, notamment dans le cadre d'une formation continue organisée par le recteur.

1. Pour laquelle seuls les points supérieurs à la moyenne seront pris en compte.

Introduction

La commission de correcteurs est en droit d'attendre, de la part de candidats qui optent pour le dossier du domaine « arts », qu'ils fassent la démonstration d'une curiosité envers toute forme d'expression artistique. Les contenus abordés à l'école ne peuvent absolument pas être déconnectés de cette nécessaire mise à jour du champ référentiel car, si enseigner c'est ménager la rencontre entre savoirs et apprenants, il est tout aussi indispensable de s'interroger sur les connaissances actuelles relatives à l'art que sur le public auquel on s'adresse.

La pédagogie s'intéresse à l'acte éducatif et aux aspects relationnels qui l'accompagnent ; la didactique, elle, est une réflexion sur les mécanismes liés à l'acquisition des savoirs. Dans l'exercice du métier, ces deux dimensions sont étroitement imbriquées : le pédagogue (celui qui accompagne) endosse inmanquablement, dans un premier temps, un rôle de didacticien afin de déterminer des objectifs relatifs à l'enseignement des disciplines artistiques et les procédures connexes à mettre en œuvre. C'est-à-dire qu'il lui revient d'inventer les conditions d'émergence du processus créateur favorisant le caractère pluriel – voire divergent – de la pratique des élèves, conditions qui fonderont leurs apprentissages.

À un moment de l'histoire où l'intolérance et les *fake-news* se manifestent de façon de plus en plus prégnante, à une période où des objets artistiques du patrimoine mondial sont détruits ou éparpillés, dans un contexte national où le ministère rappelle l'importance des valeurs de la République, la dimension culturelle de l'enseignement est largement interpellée.

La pratique artistique à l'École, par son rôle de sensibilisation et d'exercice de la pluralité, établit des situations concrètes relayant des enjeux démocratiques. Il importe donc que les professeurs de demain soient conscients que susciter le goût de la découverte, de la recherche, de la curiosité, l'ouverture d'esprit, le respect de l'altérité et le développement du jugement critique des élèves sont une priorité ; toutefois, ces intentions citoyennes ne peuvent reposer que sur l'élaboration de dispositifs appropriés.

S'il n'est pas nécessaire d'être spécialiste de ces disciplines, cette épreuve exigeante requiert une préparation scrupuleuse.

Du bon usage de l'ouvrage

Cet ouvrage n'est pas à lire d'un seul tenant. Il convient d'en consulter les diverses parties en fonction des étapes de travail ci-après et de s'appropriier graduellement les nombreux contenus qui y figurent.

Les chapitres se déclinent dans une volonté d'approfondissements successifs. On trouvera certaines entrées récurrentes qui, au fil du texte, s'enrichissent progressivement de nouvelles indications. Afin de conduire à une meilleure maîtrise des attendus de l'épreuve, ces retours réguliers s'affinent graduellement pour mieux en cerner les enjeux.

Travail préparatoire à fournir

Le tableau ci-dessous fournit des repères favorisant une approche progressive. Ce qui y figure n'est donné qu'à titre indicatif, il revient à chacun d'organiser son travail et le programme qui en découle. L'ancrage de procédures instaurant des « mécanismes » mentaux passe nécessairement par des entraînements personnels et la répétition de tâches (analyse d'œuvres, étude approfondie des programmes, élaboration de fiches de préparation, etc.).

Cette rigueur permettra de répondre au mieux aux prétentions de l'épreuve.

Contenus	Travail à fournir	Chapitres
Étape 1	Lire et s'approprier le texte de cadrage de l'épreuve écrite d'application du CRPE.	
Prendre connaissance des attendus de l'épreuve.	Parcourir les programmes d'arts plastiques, d'histoire des arts,	1
S'informer sur les ressources existantes.	le référentiel du PÉAC et les contenus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.	3 5 6
Prendre contact avec les lieux culturels de proximité.	Visiter des expositions dans sa région (par « visiter » il faut entendre : prendre des notes et faire des croquis concernant des œuvres qu'on a trouvées « marquantes »).	8 11 12 13
S'entraîner : être capable de parler d'une œuvre, l'analyser.	Choisir des œuvres du corpus au programme du CRPE, les analyser.	

Contenus	Travail à fournir	Chapitres
<p>Étape 2</p> <p>Commencer à établir un portfolio personnel.</p> <p>Élaborer des scénarios pédagogiques (séances).</p> <p>S'intéresser à la presse spécialisée : se tenir au courant de l'actualité artistique.</p> <p>Savoir où trouver des reprographies de bonne qualité sur des sites Internet dédiés à l'art (musée, sites d'artistes, etc.).</p>	<p>Constituer une banque de données à partir de la liste des œuvres de référence (2008-2009) et continuer à étudier le corpus publié par le Ministère.</p> <p>S'appropriier les programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> à partir des analyses effectuées et des indications figurant dans les instructions officielles, déduire les notions et questions nécessaires à l'établissement de dispositifs pédagogiques pour une séance. se familiariser avec la fiche de préparation-type et s'entraîner à la compléter. envisager comment une même question pourrait être abordée dans un autre cycle. 	<p>4</p> <p>5</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>14</p> <p>15</p>
<p>Étape 3</p> <p>Lire, en dehors de la presse spécialisée, des ouvrages relatifs au développement de l'enfant et au dessin enfantin.</p> <p>Élaborer des scénarios pédagogiques complets (séquences).</p>	<p>Rédiger des fiches de lecture.</p> <p>Passer d'une proposition de séance à une proposition de séquence (comportant trois à quatre séances, grand maximum).</p> <p>Réitérer ce travail avec des entrées diversifiées. En s'appuyant sur les programmes et les ressources d'accompagnement Éduscol, produire des propositions – en veillant à changer le cycle et le type de pratique.</p> <p>Fréquenter les lieux d'exposition.</p>	<p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>13</p> <p>14</p> <p>15</p> <p>16</p>

Contenus	Travail à fournir	Chapitres
<p>Étape 4 Accroître ses repères culturels de base. Faire des recherches relatives à la teneur scientifique de cet enseignement.</p>	<p>Rechercher, sur les sites dédiés, toutes les indications susceptibles d'alimenter les connaissances à mobiliser. Consulter les dossiers pédagogiques rédigés par les Services Éducatifs et les sites académiques disciplinaires. Se rendre dans les bibliothèques universitaires. Établir des fiches de lecture, user du dictionnaire – notamment étymologique. Chercher si des mémoires concernant l'enseignement des arts plastiques ont été réalisés.</p>	<p>6 7 17 18</p>
<p>Étape 5 Vers l'épreuve : lecture d'ouvrages didactiques spécialisés.</p>	<p>Rédiger une synthèse de ces recherches. Ne pas tenter de se montrer exhaustif, mais bien dominer les enjeux des concepts abordés par divers auteurs. Par ailleurs, parfaire ses connaissances culturelles.</p>	<p>2 3 11 17 20</p>
<p>Étape 6 Mettre en œuvre, durant les stages, les séances/ séquences élaborées. Analyser sa posture professionnelle, observer celle des autres. En classe, prendre des notes, enregistrer les propos des élèves, prendre des photos lors de ces séances de façon à avoir matière à entraîner son esprit critique.</p>	<p>Remplir scrupuleusement les fiches de préparation correspondant aux séances/ séquences à tester. Établir des « focus » sur les phases incontournables d'un cours, en fonction de lectures relatives à la didactique. En fonction du vécu sur le terrain, envisager les potentielles remédiations à apporter aux propositions pédagogiques initiales.</p>	<p>15 16 17 18 19 20</p>
<p>Étape 7 Prendre connaissance des sujets zéro.</p>	<p>Acquérir la méthodologie permettant de répondre pertinemment aux questions posées.</p>	<p>17 18 19 20 Sujets 0</p>

1

Cadrage de l'épreuve

1. Troisième épreuve écrite d'admissibilité :
présentation et conseils généraux

9

1

Troisième épreuve écrite d'admissibilité : présentation et conseils généraux

Plan du chapitre

1. Épreuve écrite d'application : ce que dit le texte de cadrage	9
2. Le domaine « Arts »	12
3. Focus sur la composante « arts plastiques »	14
4. Composition des commissions	16

« Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu qu'ils dominent finement, et avec du recul, l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, ainsi que les programmes des cycles 1 à 3. Des connaissances et compétences en didactique [...] des disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à **proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente**¹. »

1 Épreuve écrite d'application : ce que dit le texte de cadrage

À son entrée dans la salle d'examen, le candidat « a le choix, **au début de l'épreuve**, entre trois dossiers portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

1. Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles, NOR : MENH2033191A, JORF n° 0025 du 29 janvier 2021, Texte n° 10.

- Sciences et technologie ;
- Histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- Arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. [Il] est amené à montrer, dans le domaine choisi, une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la **construction** ou à l'**analyse** de démarches d'apprentissage¹ ».

Au travers de cette épreuve, le ministère reconnaît, par la situation (écrit d'admissibilité), la teneur (épreuve d'application) et la durée (3 heures), l'importance de la polyvalence dans l'enseignement du premier degré.

Chaque domaine regroupe plusieurs composantes :

- ARTS : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts ;
- HG-EMC : histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- SCIENCES : sciences de la vie et de la terre, physique, technologie.

Le champ des possibles auquel le candidat va être soumis est relativement vaste. En effet, les dossiers présenteront un aspect « polymorphe » et ce, à plusieurs titres :

- la commission nationale aura déterminé deux composantes parmi les enseignements afférents à chaque domaine ;
- les deux sujets porteront, le plus souvent, sur un cycle différent ;
- il s'agira, d'une part, d'être en mesure de conduire une analyse critique d'un dispositif existant, de l'autre, d'être à même d'élaborer une proposition pédagogique pertinente.

CONSEIL

S'il y a « choix » à opérer, cette épreuve n'est pas, pour autant, à entendre comme étant à « contenu optionnel » : ceci suppose donc que les candidats doivent se préparer, de façon équitable, aux trois domaines concernés. Faute de quoi, faire délibérément des impasses, en optant d'entrée de jeu pour l'un d'entre eux, constitue une prise de risque certaine quant à l'épreuve elle-même et démontre un manque de sérieux avéré quant à sa propre formation professionnelle. C'est face au contenu des trois dossiers proposés que la préférence devra s'imposer, le jour-même de l'épreuve.

Par ailleurs, la prise de connaissance des sujets empiètera inéluctablement sur les trois heures de composition : des compétences de lecture analytique rapide sont donc requises pour ne pas trop impacter le temps restant de l'épreuve.

1. *Ibid.*

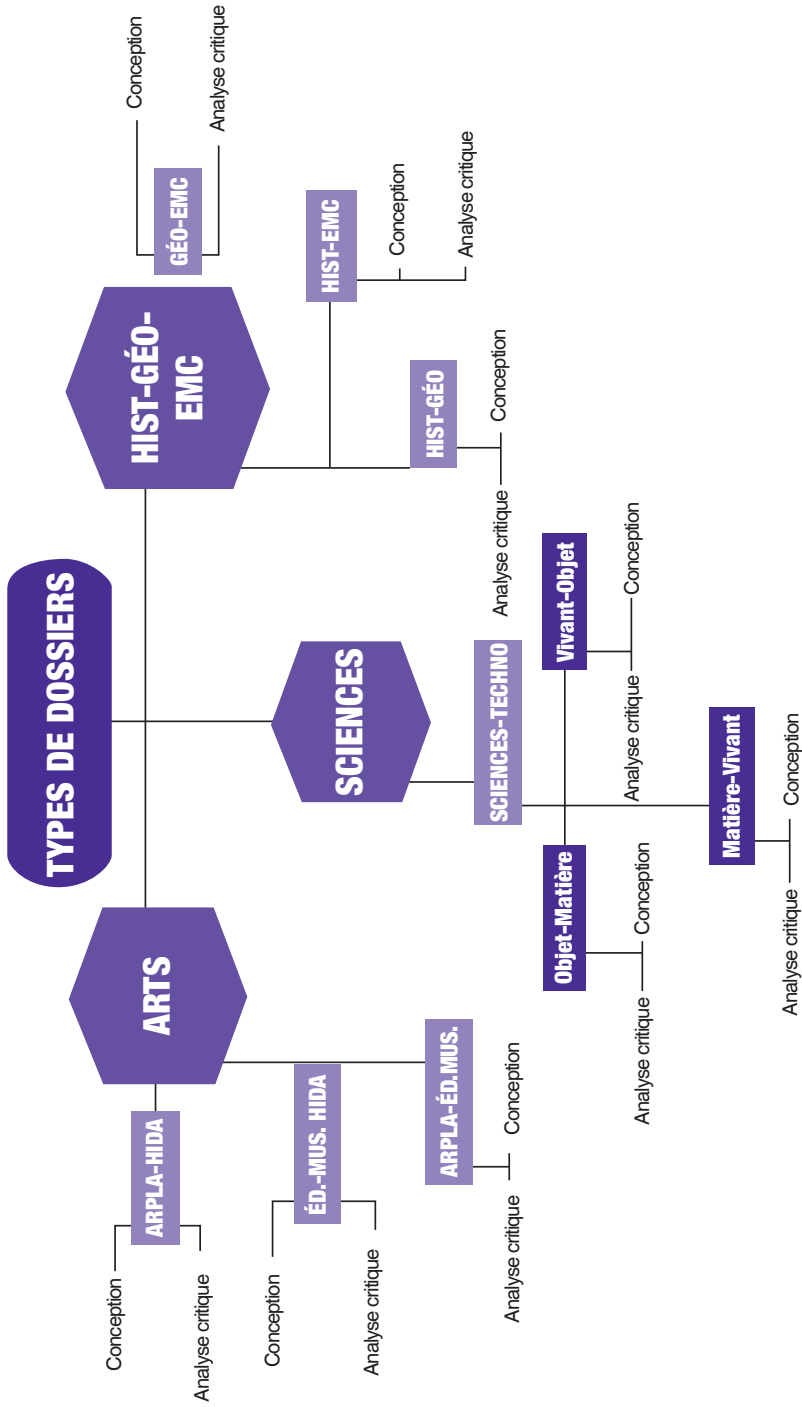


Figure 1 : Typologie des dossiers de l'épreuve écrite d'application

2 Le domaine « Arts »

« Au titre d'une session, la commission nationale [...] détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une séquence ou séance d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale¹. »

Nous retiendrons que, sur les trois composantes de ce domaine, deux sont des disciplines à part entière (arts plastiques et éducation musicale) – susceptibles de porter sur les trois cycles d'enseignement, l'autre étant un enseignement exclusivement dispensé au cycle 3 (histoire des arts).

Le candidat sera donc confronté à l'une des combinaisons figurant en illustration.

Le dossier se présente selon la structure suivante :

- En page de garde :
 - les deux questions à traiter (une par composante), s'appuyant chacune sur un point du programme du cycle concerné.
- Pour chacune des deux composantes :
 - un premier document sur lequel fonder sa réflexion (œuvres, extraits d'ouvrages pédagogiques, fiches de préparation, travaux d'élèves, etc.) ;
 - un second document, supposé aider à l'analyse, livrant des éléments relatifs à la pédagogie ou à la didactique ;
 - un troisième document (une référence scientifique) consistant en un extrait de texte théorique apparenté à la question à traiter ;
 - un rappel détaillé d'un/de plusieurs passage(s) du programme.

Afin d'éclairer certains objectifs et questionnements des programmes, un corpus de références sera publié chaque année pour chacun des trois enseignements concernés. Ces listes seront régulièrement et progressivement renouvelées.

N.B. : Le corpus pour l'histoire des arts prend en partie appui sur ceux d'arts plastiques et d'éducation musicale qu'il enrichit de références issues d'autres formes d'expression artistique.

1. *Ibid.*

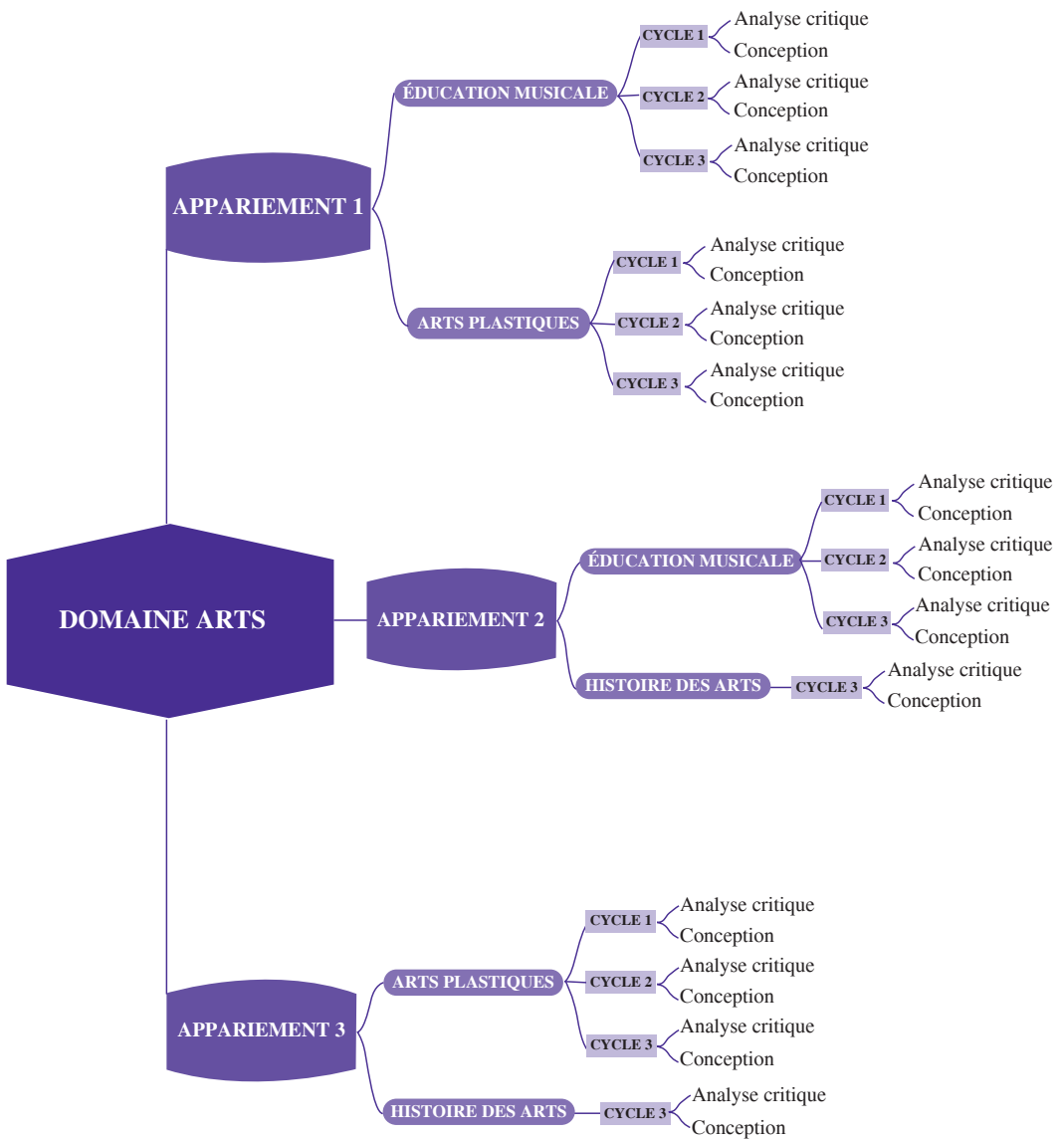


Figure 2 : Teneur potentielle des dossiers du domaine « Arts » (selon les divers appariements)

... COMPÉTENCES EN JEU ...

Le candidat, n'ayant, la plupart du temps, plus abordé régulièrement ces champs disciplinaires depuis la classe de 3^e, doit être conscient que le domaine « Arts » repose sur les fondements suivants :

- éducation artistique : construction de connaissances et de compétences spécifiques et transversales (avec une didactique spécifique à chaque discipline et des notions conceptuelles conséquentes) ;
- culture et pratique plastique : édification de représentations du monde par une approche sensible permettant la tolérance et le respect dans la divergence ;
- développement de l'esprit critique indispensable à la formation des futurs citoyens ;
- liens importants avec les « éducations à » et les « parcours » (éducation à l'image, aux médias et à l'information, PÉAC¹, citoyenneté, etc.) ;
- réflexion incontournable sur un enseignement pluridisciplinaire (l'histoire des arts) – d'ordinaire peu abordé au cours de la formation initiale.

3 Focus sur la composante « arts plastiques »

S'emparer d'un dossier relevant du champ artistique, signale, logiquement, un intérêt personnel porté à la création. La probabilité de tomber sur un sujet en arts plastiques s'élève à deux sur trois.

Les candidats, bien que non spécialistes, sont invités à faire la démonstration d'un bon niveau de culture générale – dépassant de beaucoup le corpus d'œuvres très restreint accompagnant le cadrage de l'épreuve. Leur écrit pourra brièvement témoigner d'une fréquentation des structures culturelles (musées, galeries, cinémas, sites patrimoniaux, salles de spectacles).

En sus des heures, généralement insuffisantes, allouées à la polyvalence au sein de la formation initiale en Inspé, il leur est donc conseillé, au titre de leurs activités personnelles, de visiter quelques expositions, de se tenir informés des actualités culturelles nationales les plus marquantes, de pousser la porte des galeries, de lire quelques articles issus de la presse spécialisée, de consulter des ouvrages généraux, de connaître les offres du réseau culturel de leur région, de regarder/écouter des émissions ou reportages en lien (notamment en *Replay* sur Arte TV ou sur Culture-box) et d'être au fait des caractéristiques de quelques mouvements

1. Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

artistiques incontournables – quelle que soit l'époque de leur émergence.

Par ailleurs, l'une des difficultés récurrentes de certains tient à la non remise en question de leurs représentations initiales : ils s'éloignent ainsi des attentes du concours en brossant les contours d'une pédagogie basée sur de vagues contenus, fondée sur de lointains souvenirs personnels – fatalement dénaturés ou obsolètes.

Cela est d'autant plus vérifiable dans le champ des arts plastiques où les activités scolaires s'en tiennent, bien souvent, à des situations de loisir créatif, d'illustration ou de décoration – au sein desquelles inculcation de modèles puis application semblent faire loi.

Or, les attendus du concours divergent totalement de ces stéréotypes : il est souhaité du candidat qu'il analyse un dispositif défaillant ou qu'il élabore une situation relevant d'une pratique exploratoire réflexive centrée sur l'élève. La dénomination de l'épreuve (dite d'« application ») suppose qu'il soit en mesure de définir les apprentissages qui découlent d'une proposition qui exclut, pour l'élève, le statut de simple exécutant.

Enfin, bien que des extraits du programme puissent être rappelés en fin de sujet, il convient, préalablement à l'épreuve, d'avoir interrogé et de s'être sérieusement approprié ces instructions officielles pour mieux en mesurer les enjeux/les subtilités, et, surtout, en dominer le registre lexical.

... COMPÉTENCES REQUISES ...

Il est attendu du candidat qu'il :

- fasse état de sa compréhension fine des programmes ;
- maîtrise les concepts du texte scientifique figurant dans le sujet ;
- énonce et justifie ses choix didactiques et pédagogiques en fonction du public scolaire ciblé ;
- élargisse et développe sa réflexion en évoquant, si nécessaire, la polyvalence du maître, la pluridisciplinarité, voire l'interdisciplinarité ;
- puisse, à l'occasion, situer les apprentissages visés dans le cadre du développement de l'enfant.

4 Composition des commissions

4.1. Les commissions nationales

Elles assurent l'expertise des sujets proposés pour l'épreuve. Elles sont présidées par un inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, lui-même désigné par le ministre chargé de l'Éducation nationale. Les membres de chaque commission sont désignés et choisis parmi les personnes ayant vocation à en être membres : inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR du 2nd degré), inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN du 1^{er} degré), conseillers pédagogiques départementaux spécialisés et enseignants-chercheurs exerçant des fonctions de formateurs en Inspé.

Le président de chaque commission choisit, parmi tous ceux qui ont été élaborés, les sujets des épreuves écrites d'admissibilité. Ces derniers sont, *in fine*, arrêtés par le ministre chargé de l'Éducation nationale sur proposition des présidents des commissions.

4.2. Les commissions académiques

Si seules quelques académies sont conviées à élaborer des sujets qui sont soumis à l'appréciation de la commission nationale, toutes assurent la double correction des copies.

Les jurys de l'épreuve d'application sont nommés par le recteur d'académie ou son représentant.

Leurs membres sont désignés parmi les corps suivants : inspecteurs de l'Éducation nationale, conseillers pédagogiques départementaux, professeurs des écoles – auxquels peuvent être adjointes certaines personnes choisies en fonction de leurs compétences particulières. À l'issue de la correction des épreuves d'admissibilité, les jurys fixent, après délibération, la liste des candidats autorisés à subir les épreuves d'admission.

... POINT DE VIGILANCE ...

Le jury tiendra compte, dans la notation des épreuves écrites, de la maîtrise de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).